



LES NUMÉROS UTILES ☎

- Ecole : 04.79. 33. 65. 63
- Périscolaire : 06. 80. 81. 95. 46

Site internet de l'école :

<https://ecole-elementaire-pre-hibou-la-ravoire.web.ac-grenoble.fr/>

Mail de l'école : ce.0731219D@ac-grenoble.fr



LES HORAIRES SCOLAIRES

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi
8h30–11h30 et 13h30–16h30

Les enfants pénètrent seuls dans le SAS et se dirigent vers leurs classes par l'entrée principale.

Ouverture : 10 minutes avant le début des classes.

LES ENSEIGNANTS

- CP - Madame SIGNOUD et Madame DUCATILLON
- CP - Madame REUTER (directrice) et Madame CARPENESSE
- CE1 - Madame SEIGNORET et Madame BALLADUR
- CE1/CE2 - Madame VERRIELE
- CE2 - Madame FERRAND-LUNEAU et Madame DUCATILLON
- CM1/CM2 - Madame ABAD et Madame DUCATILLON
- CM1/CM2 - Madame BONNABE
- Dispositif ULIS – Madame CONVERT
- Dispositif UPE2A – Madame MAECKLENBERGHE



FICHES DE RENSEIGNEMENTS

à compléter et remettre à l'enseignant de votre enfant impérativement pour
Vendredi 4 Septembre 2026

LE RASÉ

Psychologue scolaire : Mme

Enseignant spécialisé : Monsieur

☎ 04.79. 33. 85. 14

GARDERIE-PERISCOLAIRE



La Municipalité propose aux familles des services de garderie
7h30/8h20 - 11h30/12h00 - 16h30/18h30
et un service de restauration de 12h00 à 13h20

Attention : Les élèves inscrits à l'étude surveillée ne
pourront être récupérés qu'après 17h30.

Inscriptions → Mme FERNANDES-MARTINS

☎ 04.79. 71. 07. 41

ASSURANCE



Une **attestation d'assurance** est à fournir au plus tôt.

Nous attirons votre attention sur l'importance d'une assurance pour votre enfant. Nous vous rappelons que la « **responsabilité civile** » ne couvre votre enfant que pour les dommages qu'il pourrait causer à des biens matériels ou à autrui. Seule une « **garantie dommages corporels ou assurance individuelle** » couvre les accidents subis sans tiers. Cette assurance est indispensable pour toute sortie scolaire.



VIGIPIRATE et SÉCURITÉ

La vigilance de tous, y compris de la part des parents d'élèves, est indispensable.

L'accueil à l'entrée des écoles et établissements scolaires est assuré par un adulte de l'école.

L'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée et notée dans un cahier.

Un contrôle visuel des sacs peut être effectué ;
Les parents doivent attendre leurs enfants à l'extérieur de l'école (pas de parents dans le SAS d'entrée)
Il est aussi nécessaire d'**éviter** les attroupements devant l'école.

Il est demandé à chacun de signaler tout comportement ou objet suspect.

Le portail de l'école est fermé 5 minutes après l'heure de début ou de fin de classe. En cas de prise en charge extérieure, les élèves pourront quitter l'école avec la présence d'un adulte ou revenir entre 10h00/10h30 et 15h00/15h30. Pas d'ouverture de porte en dehors de ces horaires.

COOPÉRATIVE SCOLAIRE



La **cotisation volontaire à la coopérative scolaire** s'élève à **10 €** pour un enfant.

Possibilité d'adhérer à la **PEP** pour un montant de **2,50 €**.

Paiement à l'enseignant de la classe, en espèce, par chèque à l'ordre de « OCCE de l'école élémentaire Pré Hibou » ou par virement bancaire.



DATES DES VACANCES-ZONE A

● Vacances de la Toussaint

Du vendredi 16 octobre 2026 après la classe au lundi 2 novembre 2026 matin

● Vacances de Noël

Du vendredi 18 décembre 2026 après la classe au lundi 4 janvier 2027 matin

● Vacances d'hiver

Du vendredi 12 février 2027 après la classe au lundi 1^{er} Mars 2027 matin

● Vacances de printemps

Du vendredi 9 avril 2027 après la classe au lundi 26 avril 2027 matin

● Pont de l'Ascension

Les élèves n'auront pas classe le vendredi 7 mai 2027.

● Vacances d'été

Le vendredi 2 juillet 2027 après la classe.

SIGNATURE

J'ai pris connaissance des informations et je m'engage à les transmettre à toute personne venant accompagner/rechercher mon enfant à l'école

